

L'ammonitrate est un sel blanc inodore utilisé pour la fabrication des engrais. Entre 40 000 et 60 000 tonnes transitent chaque année par Saint-Malo et jusqu'à 6 000 tonnes par Saint-Brieuc. Photo d'archives Le Télégramme



Par où transite le nitrate d'ammonium en Bretagne ?

L'ammonitrate, qui serait à l'origine de la catastrophe de Beyrouth, est un produit dangereux mais très commun. En Bretagne, il transite notamment par les ports de Saint-Malo et de Saint-Brieuc.

Quentin Raillard
avec les rédactions locales

● Comme le confirmait le commandant du port de commerce de Brest (notre édition du 6 août), Éric Roellinger, les docks de la cité du Ponant « ne sont pas dimensionnés pour réceptionner ce genre de produit qui nécessite des moyens d'extinction très spécifiques ». C'est pourquoi le nitrate d'ammonium n'est ni stocké

ni débarqué à Brest.

À l'inverse, le port du Légué, à Saint-Brieuc, est une zone de transit : en 2019, près de 6 000 tonnes d'ammonitrates ont été débarquées depuis des bateaux pour être chargées sur des semi-remorques. Au grand dam des associations de défense de l'environnement, comme Défense de la Baie de Saint-Brieuc et Sauvegarde du Trégor. Cette dernière s'est même fendue d'un courrier adressé au préfet des Côtes-d'Armor, Thierry Mosimann : « Comment alors ne pas s'inquiéter que pareille catastrophe n'affecte Saint-Brieuc et les agglomérations voisines ? ».

Pas de stockage autorisé

De son côté, la Chambre de commerce et d'industrie, qui gère le port de commerce, se veut rassurante. Yves Guirric, le directeur des établissements gérés, tient à préciser que le port du Légué est une zone de transit, et non de stockage : « Les débarquements sont extrêmement encadrés : ils sont réalisés entre 24 et 48 h, les ammonitrates sont dans des "big bags" étanches. Ils restent

dans les soutes et quand ils sont débarqués, c'est directement dans les remorques des poids lourds. » Saint-Malo est également un port de transit, mais les quantités sont bien plus importantes qu'au Légué : « Entre 40 000 et 60 000 tonnes d'engrais par an », indiquait jeudi matin le sous-préfet Vincent Lagoguy. Chiffres confirmés par Edeis, le nouveau gestionnaire du port. Là non plus, cette substance blanche et inodore n'est pas stockée dans des hangars. Même si, lors de la phase de transit, les chargements peuvent être immobilisés à terre jusqu'à 72 h. Avec une quantité maximale autorisée de 7 500 tonnes. Pour rappel, lors des explosions survenues le 4 août à Beyrouth, ce sont environ 2 750 tonnes qui étaient stockées dans le port de la capitale libanaise. Par ailleurs, certaines cargaisons de nitrate d'ammonium, une fois passées par Saint-Brieuc ou Saint-Malo, sont stockées en Bretagne. Comme en Ille-et-Vilaine, à l'Hermitage et Luitré-Dompierre, deux communes qui abritent, chacune, un site classé « Seveso seuil haut ».